DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DES ARDENNES

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 12 DECEMBRE 2013

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité	227	
Syndical		
En exercice	227	
Qui ont pris part à la	17	
délibération		

Date de la convocation	
9 décembre 2013	

Date d'affichage
12 décembre 2013

Objet de la Délibération

TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT DU SUD-EST

VOTE:

POUR: 17 CONTRE: 0

DELIBERATION N° 2013/18

L'an deux mille treize

et le douze décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Le Comité Syndical du 06 décembre 2013, régulièrement convoqué par courrier du 25 novembre 2013 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 12 décembre 2013 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Membres présents : 17

Monsieur Roger DERUE, Maire de Bouconville est élu secrétaire de séance à l'unanimité

TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT DU SUD-EST

M. le Président expose au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il a été décidé depuis plusieurs années d'établir un tableau des emplois.

Il expose également que, compte tenu de la gestion des services, des réorganisations potentielles de ceux-ci, et des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois pour permettre aux agents de profiter d'un avancement de grade ou d'être promus au sein du Syndicat.

Vu la délibération du Comité syndical $n^\circ 2013/21$, portant assimilation du Syndicat à une commune de plus de 2 000 habitants ;

Vu l'avis favorable de la C.A.P. en date du 13 septembre 2013 ;

L'avis du CTP n'est pas requis

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

• Décide :

de fixer le tableau des effectifs du Syndicat de la façon suivante à compter du 01/01/2014 :

Fonction	Grade/Emploi		Cat	Statut	Temps travail	NOTAS
Administration Générale						
	Attaché territorial		A	Т	TC	NON POURVU
	Ingénieur Territorial principal		A	Т	TC	NON POURVU
Directeur	Ingénieur Territorial	YA	A	Т	TC	
Secrétaire	Rédacteur	MCM	В	Т	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 2ème cl		С	Т	TC	NON POURVU
Secrétaire	Adjoint administratif territorial 1e cl	LM	С	Т	TC	
Agent d'entretien	Adjoint technique	GL	С	T	TNC	

AEP							
Responsable service AEP	Ingénieur Territorial	SB	A	Т	TC		
	Technicien Territorial		В	Т	TC	NON POURVU	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial principal	BM	С	Т	TC		
Fontainier	Agent de maîtrise territorial	RA	С	Т	TC		
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		С	Т	TC	NON POURVU	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl		С	Т	TC	NON POURVU	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2e cl	CC	С	Т	TC		
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	BB	С	Т	TC		
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl	JL	С	Т	TC		
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl	FB	С	Т	TC		
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		С	Т	TC	NON POURVU	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 1e cl		С	Т	TC	NON POURVU	
Fontainier	Adjoint technique territorial de 2e cl		С	Т	TC	NON POURVU	
SPANC							
	Technicien principal 2éme classe	FCC	В	Т	TC	DETACHE	
	Technicien principal 1ére classe		В	Т	TC	NON POURVU	
SPANC : Régie dotée de l'Autonomie Financière							
Directeur	Directeur	FCC		D	TC	EN DETACHEMENT SSE	
Technicien Assainissement	Technicien Assainissement	RA		CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE	
Technicien Assainissement	Technicien Assainissement	EB		CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE	
Agent contrôle périodique	Agent d'assainissement	CG		CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE	
Assistante	Adjoint administratif territorial 2e cl	EM	С	Т	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut	
Agent service entretien	Adjoint technique territorial de 1e cl	TR	С	Т	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut	
Agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial de 1e cl	BL	С	Т	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut	

Autorise le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans le présent tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux éventuelles réorganisations des services et aux conditions du recrutement des agents.

Autorise le Président à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, Bernard BESTEL

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du: 12 décembre 2013